



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de l'intérêt évoqué par le premier ministre du Canada afin de lancer un corridor énergétique à travers le pays;

QU'elle réitère que seul l'État du Québec peut décider sur les projets de production et de transport d'énergie sur son territoire;

QU'elle invite le gouvernement fédéral à développer une vision énergétique lui permettant de venir en aide à des projets de distribution d'énergie renouvelable, notamment l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et solaire.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 29 MAI 2025.**

Québec, ce troisième jour de juin 2025

Original signé

ARIANE BEAUREGARD
Directrice de la séance et de la procédure parlementaire
Assemblée nationale